



## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

**La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 relative à la Protection de l'enfant inscrit, au code de l'action sociale et familiale, au titre de l'aide à domicile, une nouvelle prestation d'aide sociale à l'enfance : la Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF), art L 222-3.**

La Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale est mise en œuvre selon la durée et les objectifs précisés au contrat signé entre vous et le Président du Conseil départemental. La durée du contrat est de 6 mois à 2 ans renouvelable par décision motivée, sans pouvoir excéder 4 ans. Le contrat peut être annulé par vous ou le Conseil départemental si l'un ou l'autre ne respecte pas ses engagements.

La Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale a pour but de vous aider à assurer les besoins essentiels de vos enfants. Elle est mise en place à votre demande ou sur proposition du service de l'aide à l'enfance quand la situation de l'enfant le justifie.

La Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale vous soutient dans la gestion de votre budget familial afin de permettre des conditions de vie adaptées pour vos enfants en fonction de leur âge (alimentation, vestiaire, entretien du cadre de vie, hygiène, santé, scolarité, loisirs...).

### À QUOI SERT LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE ?

- Comprendre votre fonctionnement budgétaire, vous conseiller dans la gestion de toutes vos ressources au quotidien, déterminer les dépenses à payer en priorité (loyer, charges locatives, alimentation...)
- Évaluer votre situation dans son ensemble
- Vous donner des informations adaptées à vos difficultés concernant vos enfants
- Vous amener à répondre aux besoins de vos enfants (alimentation, santé, habillement, activités sportives, loisirs, activités culturelles) en fonction de leur âge, de leur autonomie et de leur environnement
- Vous aider à favoriser un cadre de vie décent à votre foyer, des conditions de scolarité stables pour vos enfants.

MISSIONS : SOUTIEN  
ACCOMPAGNEMENT  
INSERTION  
ORIENTATION

52 boulevard du 1<sup>er</sup> Chasseurs - 61000 Alençon

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT  
EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE - 1

## COMMENT SE DÉROULE LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE ?

La première rencontre se déroule, dans la mesure du possible, en présence du travailleur social qui a transmis votre demande de Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale.

Cette première prise de contact a pour objectifs de :

- vous présenter notre accompagnement dans le cadre de la Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale,
- faire avec vous un premier point de votre situation en fonction de vos objectifs fixés au contrat.

Les rendez-vous se déroulent à votre domicile à raison d'une fois par mois.

La Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale s'arrêtera au bout de deux rendez-vous manqués.

Un mois avant le terme du contrat, un bilan sur votre situation est adressé au Conseil départemental, concluant soit :

- à la fin de la mesure,
- au renouvellement de la mesure,
- à l'orientation vers un autre type d'accompagnement.

Votre intervenant social vous informera oralement du contenu de ce bilan.



**MISSIONS : SOUTIEN  
ACCOMPAGNEMENT  
INSERTION  
ORIENTATION**